



# Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s et Surveillant(e)s Brigadiers Non-Gradé(e)s



Maison d'Arrêt de la **Seine-Saint-Denis**

**FLASH INFO, EN DIRECT DU TGI DE BOBIGNY LE 13 MARS 2020**



Ce vendredi 13 mars 2020, vers 15h, au TGI de Bobigny, comparait l'agresseur de notre collègue (agression sexuelle du 12 février 2020). Notre syndicat, le SPS, y était de même que le directeur adjoint et la responsable des ELAC de la MA Villepinte (merci à eux).

**Petit rappel des faits :** le 12 février 2020, notre collègue était en poste au Quartier Arrivants, vers 16h30, lors du retour promenade et pendant la réintégration des détenus, un individu a profité de l'occasion pour se positionner derrière notre collègue et venir se frotter à ses fesses en mimant un acte sexuel à grands coups de reins. **Notre collègue, choquée a reçu 2 jours d'ITT**

Ce vendredi 13 mars 2020, cet agresseur comparait vers 15h, devant la 17<sup>ème</sup> chambre du TGI Bobigny, celui-ci a été extrait de la MA du Val d'Oise (transfert effectué après l'agression). Après avoir énoncé les faits, la Présidente a précisé que le détenu a été entendu par un médecin expert psychiatre et que, malgré quelques déficiences, il était tout à fait capable d'être sanctionné pénalement pour ses actes.

Interrogé par la présidente, les explications du détenu étaient floues et tentaient à charger notre collègue qui soit disant se laisser tripoter par tous les détenus, **une véritable aberration pour un détenu qui venait d'être condamné à un an pour des faits d'agression sexuelle et en mandat de dépôt criminel pour viol !!**

La présidente lui a rappelé que les images vidéo, prises par les caméras dans l'aile, étaient accablantes et concordaient avec ce que la surveillante avait dit aux policiers lors de son dépôt de plainte.

Notre collègue a été appelée à la barre, elle a répondu à toutes les questions en restant très professionnelle, nous la félicitons pour son courage, **ces épreuves sont toujours compliquées !**

Sont arrivées ensuite les réquisitions du procureur : **8 mois fermes avec mandat de dépôt !**

L'avocate qui représentait notre collègue, après une très bonne plaidoirie, a demandé **1000€ de dommages et intérêts** pour la surveillante.

Après une brève suspension d'audience, le tribunal est revenu, verdict :

**12 mois fermes pour cet agresseur, soit 4 mois de plus que les réquisitions du procureur et 1000€ de dommages et intérêts !!**

Notre collègue et nous sommes satisfaits par ce verdict, au moins le pénal a répondu à cet acte odieux, **pas comme le disciplinaire au sein de l'établissement !.....Des excuses ont été faites à notre collègue, par le Directeur, à l'issue du verdict....Mieux vaut tard que jamais !**

**Nous déplorons également d'avoir été les seuls à accompagner notre collègue...à méditer !**

**Le SPS, 100% Surveillant(e)s, 100% Indépendant !**

A Villepinte, le 14 mars 2020

Mail : [spsvillepinte93@gmail.com](mailto:spsvillepinte93@gmail.com)

Pour le Bureau local

site internet : [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)